

NOMS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ POUR LES NOMS FRANÇAIS DES CHAMPIGNONS

PRÉSENTATION, PAR JEAN ROVÉA

COORDINATEUR DU COMITÉ

Au début de l'année 1999, s'est constitué à la suite d'un appel lancé sur le forum *Mycologia europaea* un **Comité pour les noms français des champignons**. Ce groupe se compose de mycologues de statut, d'origine et de niveau différents, mais qui ont en commun le désir de favoriser la communication des milieux mycologiques avec le monde qui les entoure et la foi en leur entreprise. Ils ont tous été volontaires pour participer aux travaux du comité et sont évidemment tous bénévoles. Depuis la création du Comité, onze membres, dont deux nous ont malheureusement quittés, ont participé à ses travaux. Ce sont, par ordre alphabétique :

Régis Courtecuisse, Georges Fannechère, Claude Lejeune †, Jean-Paul Maurice, Jacques Melot, Pierre-Arthur Moreau, Paul Pirot, Guy Redeuilh †, Jean Rovéa, Fabrice Tosello et Jean-Jacques Wuilbaut.

La Société mycologique de France est apparue comme ayant naturellement vocation à faire connaître les résultats des travaux du Comité et, ayant été dûment informée des objectifs et des méthodes de travail de celui-ci, a volontiers accepté de jouer ce rôle en publiant sur son site Internet les listes qu'il élabore.

Pourquoi un Comité pour les noms français des champignons ?

Avant de répondre à cette question et pour dissiper d'emblée tout malentendu, le Comité rappelle qu'il va de soi pour lui que l'utilisation des noms latins est impérative non seulement dans la communication écrite ou orale entre mycologues, mais également dans tous les documents rédigés par les mycologues ou avec leur concours à des fins administratives, éducatives ou commerciales. Il ne saurait donc être question de **substituer** des noms français à des noms latins, mais d'utiliser dans certains contextes les deux **conjointement**.

L'idée de créer un Comité pour les noms français des champignons est partie d'un constat :

Contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays ou dans certaines autres disciplines des sciences naturelles, la mycologie francophone ne dispose de noms français que pour une minorité d'espèces de champignons. Il existe certes de vrais noms vernaculaires pour quelques dizaines d'espèces courantes, en général comestibles ou au contraire toxiques, comme *orange* ou *pied-de-mouton*. Mais ces noms varient énormément d'une région à l'autre : le *Petit atlas des champignons* de Romagnesi ne cite pas moins de 42 noms « vulgaires » pour *Amanita caesarea* ! Bien entendu, il n'est pas question de vouloir rejeter ces vocables qui font partie des richesses de notre langue et qui sont profondément ancrés dans les cultures locales ou régionales. Mais force est de reconnaître qu'ils ne peuvent pas assurer une compréhension univoque à l'échelon national, d'autant plus qu'il arrive fréquemment qu'un même nom soit utilisé pour désigner des champignons différents en des lieux différents, parfois même voisins.

D'autre part, on trouve dans les « guides » ou autres ouvrages mycologiques généraux destinés à des publics plus ou moins avancés un certain nombre de noms français formés sur le modèle binomial. Il y en a plus ou moins selon les ouvrages, certains correspondent à des usages bien établis au plan national, mais beaucoup sont créés par les auteurs et diffèrent souvent d'un livre à l'autre. Et quoi qu'il en soit, beaucoup d'espèces, même assez courantes, restent sans nom français.

Or il existe incontestablement une demande et des besoins :

- Les visiteurs d'exposition, s'ils ne s'adonnent pas par ailleurs à la mycologie, sont déroutés et parfois un peu rebutés par les noms latins.
- La filière commerciale doit pouvoir nommer les champignons à la fois en latin et en français sans aucune ambiguïté.
- Les administrations concernées par la réglementation de la cueillette ou par les dispositions de nature conservatoire (établissement de listes rouges, protection de biotopes) doivent impérativement pouvoir faire de même.

- Etc.

Toutes ces considérations rendent donc indispensable l'établissement d'une nomenclature unifiée en langue française, et c'est précisément la tâche que s'est fixée le Comité pour les noms français des champignons.

Comment le Comité travaille-t-il ?

Le premier problème est de sélectionner les taxons auxquels sera attribué un nom français, car le Comité ne juge pas souhaitable de le faire pour toutes les espèces actuellement connues. On écarte donc celles qui sont trop rares pour avoir des chances de figurer dans des expositions ou d'intéresser à quelque titre que ce soit les divers interlocuteurs évoqués plus haut. Toutefois, les espèces d'intérêt patrimonial, susceptibles de faire à terme l'objet de mesures de protection, sont retenues. Pour faire leurs choix, les membres du Comité se fondent en partie sur leur expérience, mais surtout sur les données de l'inventaire national en cours.

Les genres sont traités l'un après l'autre. L'ordre alphabétique, qui avait d'abord été retenu, a progressivement été abandonné pour donner la priorité aux genres qui sont le plus susceptibles d'être un objet de communication avec les utilisateurs potentiels de noms français.

Il convient de préciser ici que la notion de genre utilisée est une notion particulière adaptée aux besoins du public concerné par les noms français, tout en restant aussi proche que possible de la notion scientifique en usage actuel dont elle est dérivée. Elle est fortement guidée par l'usage.

Un critère important auquel doit satisfaire une nomenclature en langue vernaculaire est la relative stabilité des dénominations qui la constituent. Elle doit donc, d'une part, assurer la continuité avec un usage existant et, d'autre part, résister le mieux possible et suffisamment longtemps aux aléas causés par les changements de genre issus de considérations étrangères au public auquel elle est destinée. Pour ne prendre qu'un exemple, le genre *Lepiota* tel que le concevaient Kühner et Romagnesi en 1953 dans la *Flore analytique* a, depuis, été morcelé en plusieurs genres, en nombre variable suivant les auteurs ou les écoles. Les espèces jadis classées dans *Lepiota* et qui recevront un nom français seront toutes regroupées sous le nom « générique » de *lépiote*, qu'elles soient considérées à l'heure actuelle comme appartenant au genre *Lepiota* ou bien à un genre séparé de ce dernier (*Macrolepiota*, *Leucocoprinus*, etc.).

Les noms retenus sont des noms vernaculaires préexistants (tel *orange*) ou sont formés sur le modèle linnéen (binomial), qu'ils aient été forgés par le comité ou sélectionnés par lui parmi des noms préexistants (tel *amanite panthère*).

Sauf cas particulier dûment justifié, le Comité n'a en principe retenu qu'un seul nom par taxon, ce qui va de soi par rapport à l'objectif poursuivi.

Dans toute la mesure du possible, les noms retenus se réfèrent à une particularité macroscopique, organoleptique ou écologique qui caractérise bien ou assez bien l'espèce nommée. Mais cela n'est pas toujours possible, et le Comité a conservé par exemple certains noms dont le deuxième terme est le nom d'un mycologue (tel *Amanite de Codina*), bien qu'il ait posé le principe d'éviter cela au maximum.

Bien entendu, quel que soit le sérieux de son travail et les précautions dont il s'entoure (par exemple en consultant des spécialistes du genre qu'il est en train de traiter), le Comité ne prétend pas détenir la Vérité. C'est pourquoi, afin de s'approcher le plus possible d'un consensus avec les mycologues francophones, il diffuse périodiquement sur le forum Inventaire-myco les listes qu'il a établies en invitant les abonnés à faire part de leurs critiques, dont il s'efforce de tenir compte. C'est ainsi que les listes qui vous sont présentées maintenant sur le site de la S.M.F. ont fait l'objet de certaines révisions à l'issue de cette consultation.

(mars 2011)